

SERVICES DU DÉPARTEMENT

Avignon, le 16 avril 2020

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION ENFANCE
FAMILLE
Service départemental PMI Santé

Dossier suivi par :
Service Départemental de
PMI
Tél : 04 90 16 17 59

Objet : courrier à l'attention
des assistants maternels du
département Vaucluse

P.J. : consignes
ministérielles du
06/04/2020

Madame, monsieur

Dans le contexte épidémique actuel et depuis les premières annonces gouvernementales du 12 mars 2020, vous participez avec un engagement professionnel certain au soutien des parents en accueillant leurs enfants, pendant leur temps de travail et je vous en remercie vivement.

Face à cette crise sanitaire que nous vivons tous, je sais ô combien vous faites face au quotidien à des difficultés tant professionnelles que personnelles pour assurer vos missions dans des conditions les plus favorables pour la sécurité et le bien-être des enfants.

A vos côtés depuis le début de cette crise, les professionnels du service départemental de PMI Santé dont les Responsables Territoriales PMI en charge des Modes d'Accueil de la Petite Enfance se sont mobilisés pour vous soutenir en répondant quotidiennement à vos mails et appels téléphoniques, mais aussi à ceux des parents, et des professionnels des dispositifs d'accueil collectifs.

Dans un souci permanent de partage et de transmission rapide et efficient des informations et recommandations officielles vous concernant, les professionnels de PMI sont en lien régulier avec les RAM de chaque territoire. Pour rappel, les consignes ministérielles actualisées sont rassemblées sur le site du ministère des solidarités et de la santé. <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

Pour poursuivre l'aide aux familles dans leur recherche d'accueil vous êtes également invités à renseigner vos disponibilités de place sur le site de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales monenfant.fr.

En ce qui concerne la question des mesures barrières pour limiter la propagation du virus, mesures qui visent à vous protéger, protéger votre entourage familial et les enfants que vous accueillez, il est fondamental de renforcer les mesures

d'hygiène pendant l'accueil : lavage très régulier des mains, désinfection des jouets, plans de changes....

Je suis conscient que la distanciation sociale est bien impossible à mettre en place dans le cadre de l'accueil de très jeunes enfants et je vous confirme que seuls les masques non sanitaires sont à ce jour une alternative recommandée par le gouvernement mais non obligatoire en termes de protection. Les masques sanitaires, chirurgicaux et FFP2, sont dédiés aux personnes symptomatiques et aux professionnels soignants pour la prise en charge des malades ou des personnes vulnérables. Aujourd'hui le Département de Vaucluse est lui-même en attente de ces masques sanitaires pour les médecins de PMI qui interviennent dans le cadre de consultations.

Aussi nous vous invitons à utiliser le masque alternatif que tout un chacun essaie aujourd'hui de réaliser selon des procédés très artisanaux. A cet effet, je vous invite à consulter le site de l'AFNOR.

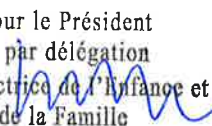
En annexe de ce courrier, je vous adresse les dernières informations COVID 19 concernant plus précisément les conditions du maintien de l'accueil et rémunération pour les assistants maternels en date du 06/04/2020.

Je tiens à vous rappeler que le service Départemental de PMI Santé reste présent pour vous accompagner au mieux dans l'adaptation de vos pratiques et répondre à vos questions. Je tiens également à vous renouveler tout mon soutien dans ce contexte de pandémie majeure.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma meilleure considération.

LE PRÉSIDENT,

Pour le Président
et par délégation
La Directrice de l'Enfance et
de la Famille



Linda VALLET